



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

## Séance du Conseil Municipal du Mardi 29 juin 2021 à 18h30

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – GIRARDET Valentin – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – MINARY Bernard – SALOMON Julie – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène – KOLUDA-OUDOT Estelle – NICOLET Pascal.

Monsieur Valentin GIRARDET a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

---

Le Maire donne lecture du courrier de démission de Monsieur Bernard MINARY, 3<sup>ème</sup> Adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le Maire prend acte de cette décision et tient à remercier vivement Monsieur Bernard MINARY pour son implication et sa disponibilité tout au long de ses mandats successifs depuis 1995.

### 1. PERMIS DE CONSTRUIRE

Aucun permis de construire déposé.

### 2. DÉCLARATIONS PRÉALABLES & DEMANDES DE TRAVAUX

- CLEMENT Stéphane : réfection de la toiture de sa maison d'habitation sise 31 rue du Mont d'Or
- PAPIN Eric : pose d'une pergola bioclimatique en annexe de sa maison d'habitation sise 12 rue des Mésanges

Accord de la Commission Urbanisme.

### 3. OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE P.L.U.i A LA C.C MONTBENOIT

La Loi ALUR prévoyait le transfert de compétence P.L.U.i aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La commune de GILLEY avait d'ailleurs fait part de son opposition.

Toutefois, le report de ce transfert a été repoussé au 1<sup>er</sup> juillet 2021, ce qui implique une nouvelle délibération des communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence P.L.U.i à la Communauté de Communes de MONTBENOIT.

#### 4. AMÉNAGEMENT RUE DE LA GARE

Monsieur Patric GEORGE présente le projet d'aménagement rue de la Gare, autour du futur terrain synthétique, suite aux récentes rencontres avec le cabinet EVI chargé de la maîtrise d'œuvre sur ce projet.

Ce projet consiste en la création d'un passage surélevé au carrefour situé entre le terrain de tennis et le terrain synthétique, l'aménagement de places de parking sur toute la zone, l'aménagement de trottoirs et d'une voie cyclable à côté de la chaussée.

#### 5. PERSONNEL COMMUNAL – AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL Mme CHAGUÉ Léa

Le Maire expose que la charge de travail du secrétariat de mairie est en constante augmentation, en lien direct avec l'augmentation croissante du nombre d'habitants, et l'évolution des supports de communication (mise à jour site internet, panneau électronique, application Panneau Pocket).

En accord avec Madame Léa CHAGUÉ, adjoint administratif actuellement en poste à 24/35<sup>ème</sup>, le Maire propose de porter la durée hebdomadaire de ce poste à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Accord du Conseil Municipal.

#### 6. MIGRATION VERS LA COMPTABILITE REFERENTIEL M57 AU 01/01/2022

Le Conseil Municipal prend acte de la migration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la comptabilité communale au profit de la nomenclature M57, qui permettra un meilleur suivi budgétaire et comptable en lien avec la Trésorerie.

#### 7. TARIFS TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE AU 01/01/2022

Accord du Conseil Municipal quant à la reconduction des tarifs 2021 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme suit :

- Superficie inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup> : 16.20 € le m<sup>2</sup>
- Superficie supérieure à 50 m<sup>2</sup> : 32.40 € le m<sup>2</sup>

Pour rappel, les enseignes et pré-enseignes publicitaires sont exonérées de cette taxe ; seuls les dispositifs publicitaires (type « panneau ») y sont soumis.

## 8. PROJET REQUALIFICATION SECTEUR LES IRIS – CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'E.P.F

Le Maire expose que l'Établissement Public Foncier (E.P.F) va acquérir les bâtiments et terrains sis « 1 allée des Iris » appartenant jusqu'alors à l'indivision BOLE-DU-CHOMONT / BICHET.

Cette acquisition est réalisée dans le cadre d'un portage d'opportunité, pour le compte de la commune de GILLEY, laquelle restera décisionnaire quant à l'avenir donné à ce bien. La durée prévue du portage est de 48 mois. Des frais de portage annuels seront versés par la commune à l'E.P.F (1% du prix d'achat HT par an).

Accord du Conseil Municipal.

## 9. RÉTROCESSION VOIRIE – LOTISSEMENT CLOS COURTOT

Suite à l'exécution et la réception des travaux de finition par le lotisseur – GOURSOLL IMMO – le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de rétrocession des voies et espaces publics du lotissement « Clos Courtot » dans le domaine public de la commune.

## 10. RÉFLEXION TRANSFERT COMPÉTENCE EAU

Le Maire donne lecture du courrier du conseil municipal des FOURGS (Doubs) relative à une réflexion sur la question des transferts de compétence et plus particulièrement de celle de l'eau.

Le débat s'ouvre au sein du conseil municipal afin de juger de l'opportunité de conserver la compétence « Eau » au sein de la commune en s'opposant au transfert à la C.C MONTBENOIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour – 0 voix contre – 2 absentions (E. VIENNET et D. HUGEL) :

- Soutient la position de la commune des FOURGS contre le transfert de la compétence de l'eau aux EPCI
- Autorise le Maire à signer la délibération de motion correspondante.

## 11. URBANISME – PROJET CONSTRUCTION DE M. HERVÉ RUPRECHT

Monsieur Patric GEORGE et Monsieur Jérôme CHABOD présentent le projet de construction d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section AA N°58 sise « 22 rue des Gentianes » appartenant à Monsieur Hervé RUPRECHT.

Ce dernier envisage la construction d'une maison d'habitation sur cette parcelle et demande la création d'un chemin d'accès depuis le bas de la rue des Gentianes.

Considérant la pente trop importante engendrant des difficultés pour le déneigement et l'entretien de cette voie,

Considérant la possibilité de construire une maison accessible depuis la voie d'accès déjà existante sur cette parcelle,

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de création d'un chemin d'accès à une future habitation située sur la parcelle cadastrée section AA N°58.

## **12. COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

### **■ CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Madame Elisabeth VIENNET informe le conseil municipal de la mise en place du dispositif « Fonds Régional des Territoires » susceptible de venir en aide aux entreprises en difficulté suite à la crise sanitaire.

Ce fonds comprend deux enveloppes :

- Une aide à l'investissement matériel et immatériel (immobilier exclu) sur une enveloppe d'environ 30 000 €, pour laquelle les critères d'attribution restent à définir avant le 31/12/2021.
- Un crédit de fonctionnement pour un montant de 7 690 € de la Région BFC + 7 690 € de la C.C MONTBENOIT sous la forme de chèques-cadeaux en vue de redynamiser le commerce local.

### **■ CULTURE :**

#### **a. Cinéma « Ecran Mobile » :**

La séance de reprise d'Ecran Mobile a permis d'accueillir fin juin 41 personnes.

#### **b. Exposition sculpture :**

Une exposition de sculpture de la galerie « Robert SCHAAD » est envisagée sur la commune. Cette sculpture sera installée pour 3 ans sur un emplacement touristique de la commune (public espéré : 30-50 000 personnes sur les 3 années) pour un coût total de 3 500 €.

Monsieur Daniel HUGEL a pris contact avec le Tuyé du Papy Gaby qui accepte le principe de l'installation de cette sculpture sur son parking contre une participation financière de 50% du coût soit 1 750 €.

Installation prévue : octobre 2021

### **■ BOIS :**

Monsieur Jérôme CHABOD indique que la négociation à l'amiable consécutive à la vente du 19 mai 2021, avec la scierie GRÉGOIRE, a permis la vente de 669 m<sup>3</sup> issus de la parcelle 26 pour la somme de 41 755 € HT.

## ■ MOBILITÉ – NAVETTE GILLEY PONTARLIER :

Monsieur Patric GEORGE informe le conseil municipal de la reprise de la navette Gilley – Pontarlier chaque mardi à compter du 7 septembre 2021, à des horaires modifiés afin de tenir compte des besoins des usagers (aller-retour sur l'après-midi et non plus la journée) comme suit :

Aller :

Gilley Gare	13h30
Gilley Mairie	13h33
La Longeville "Les Prés Vuillins" (stade)	13h37
La Longeville "Arrêt de bus" D131 L'Etravers	13h40
La Longeville Ecole (nv parking)	13h42
Doubs Maison de retraite du Larmont	14h00
Doubs Hyper U	14h05
Pontarlier Les Grands Planchants Casino	14h10
Pontarlier Gare	14h20
Pontarlier Hôpital	14h25

Retour

Doubs Maison de retraite du Larmont	16h30
Doubs Hyper U	16h35
Pontarlier Les Grands Planchants Casino	16h40
Pontarlier Gare	16h50
Pontarlier Hôpital	16h55
La Longeville Ecole (nv parking)	17h13
La Longeville "Arrêt de bus" D131 L'Etravers	17h15
La Longeville "Les Prés Vuillins" (stade)	17h18
Gilley Mairie	17h22
Gilley Gare	17h25



Pour rappel, ce transport est assuré par mini-bus 9 places conduit par Madame Alexandra MIGNARD, employée communale, pour un coût aller-retour de 5 € par personne. Aucune réservation préalable n'est nécessaire.

## 13. DEMANDES ET AFFAIRES DIVERSES

### ■ COURRIER COFOR :

Le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association des Communes Forestières du Doubs contre l'augmentation prévue des frais de garderie par l'ONF. Accord du Conseil Municipal qui soutient à la position de la COFOR et prend une délibération de motion en ce sens.

La séance est close à 21 heures.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET





# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

Robin MARGUET	28 juin 2021	PONTARLIER
Maël DULONG	30 juin 2021	PONTARLIER
Nina JAMES	5 juillet 2021	PONTARLIER
Noah FRANCHINI	13 juillet 2021	PONTARLIER
Ézéchiel SAGAIRE	21 juillet 2021	PONTARLIER

## MARIAGES

Huguette ASSOGBAHOUNTO GLELE – William SAGAIRE	19 juin 2021	GILLEY
Isabelle THOMAS – Gaëtan TALON	3 juillet 2021	GILLEY



### ■ COMICE GILLEY 2021 :

Dans le cadre du Comice de GILLEY prévu le samedi 25 septembre 2021, un concours de la plus belle maison décorée est organisé.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie ; un jury passera entre le 15 et le 20 septembre prochain. Un lot sera attribué à la plus belle décoration et un lot de consolation à chaque participant (lots remis le jour du Comice).

A votre créativité...

